MAITRE D'OUVRAGE

PREFECTURE DE LA MAYENNE
46, rue Mazagran
53 000 LAVAL

PRÉFET
DE LA MAYENNE
Liberté
Égalité
Fraternité

REFECTION DU BLOC SANITAIRES OUEST - CITE ADMINISTRATIVE DE LAVAL

90, rue Mac Donald - 53 000 LAVAL

Cahier des Clauses Techniques Particulières

Lot n° 1 DESAMIANTAGE

Rédigé par : Anthony BOITTIN
Phase : DCE

ARCHITECTE :		**Anthony MORIN - Architecte DPLG** **14, rue du vieux chemin** **53 260 PARNE SUR ROC** **Tél : 0243906813** **E-Mail :** **morinanthony@morin-architecte.fr**



SOMMAIRE

1 DESAMIANTAGE 2
1.1 PREPARATION/MESURES/CONFINEMENT 2
1.1.1 Plan de retrait/PPSPS/demande de CAP/DOE, etc 2
1.1.2 Clôture périphérique de la zone à dépolluer 2
1.1.3 Zone de stockage provisoire des produits amiantées 2
1.1.4 Branchement provisoire de chantier en Eau 3
1.1.5 Branchement provisoire de chantier en Electricité 3
1.1.6 Installations d'un sas d'accès et de décontamination 3
1.1.7 Mesures d'empoussièrement 4
1.1.8 Confinement des zones de retrait 4
1.2 TRAVAUX DE DEPOSE 5
1.2.1 Faïence+colle 5
1.2.2 Conduits fibro-amiante 5

1 DESAMIANTAGE

1.1 PREPARATION/MESURES/CONFINEMENT

1.1.1 Plan de retrait/PPSPS/demande de CAP/DOE, etc

Réalisation de toutes les prestations de préparation du chantier depuis les visites préalables sur site, jusqu'au début des travaux préparatoires, comprenant notamment :
- les visites préalables et l'établissement du dossier et plan de prévention
- l'établissement de toutes les pièces à fournir pendant la période de préparation comprenant :
- les plans d'exécution des ouvrages
- le plan de retrait et demande de CAP (Certificat d'Acceptation Préalable) pour le traitement des déchets
- le P.P.S.P.S.
- l'établissement du plan de zonage et toutes autres prestations nécessaires à la préparation du chantier
- la communication de tous les documents aux organismes concernés
- l'obtention des validations de ces documents par ces organismes.
- la signalisation permanente bien visible donnant toutes indications sur la nature des travaux en cours et sur la présence d'amiante, et avec interdiction d'accès à toute personne non autorisée.

DOE établi en dématérialisé sur clé USB, contenant :
- l'ensemble des justificatifs relatifs aux évacuations des déchets. Ces documents seront repris sur un bordereau récapitulatif présentant les quantités de produits évacués par classes.
- les constats d'huissier avant et après travaux.
- les copies des retours des DICT
- le plan de retrait des produits amiantés
- le plan de récolement

Cette liste n'est pas exhaustive, le maître d'œuvre pourra être amené à la compléter suivant les particularités de l'opération.

1.1.2 Clôture périphérique de la zone à dépolluer

Clôture périphérique de la zone à dépolluer en panneaux rigides et grillagés avec crochets type Heras ou similaire fixés au sol par plots béton.
Hauteur de la clôture 2 ml - cette clôture sera conforme à la demande du Coordonnateur de Sécurité, voir plan d'installation et indication du PGC SPS et du Maître d'Ouvrage.
Prévoir portail d'accès de 5.00 m de largeur avec cadenas.
L'entreprise devra prévoir toute la signalisation de sécurité et d'accès à la zone.

1.1.3 Zone de stockage provisoire des produits amiantées

Mise en place à l'intérieur de la zone clôturée d'une zone de stockage provisoire des produits amiantées :
- big bag pour déchets
- containers maritimes pour palettes filmées

1.1.4 Branchement provisoire de chantier en Eau

Alimentation en eau potable provisoire, notamment pour la caravane de décontamination, comprenant toutes prestations et fournitures nécessaires.

1.1.5 Branchement provisoire de chantier en Electricité

Installation électrique provisoire – notamment pour les installations suivantes :
*compresseur à air respirable (amenée d'air neuf)
*extracteurs d'air (extraction d'air vicié)
*éclairage du chantier
*caravane de décontamination du personnel

L'installation électrique (éclairage, alimentations des groupes déprimogènes, des aspirateurs, des compresseurs, de la douche des sas et des outils électriques…) est protégée par un disjoncteur différentiel à haute sensibilité (30 mA), mais conçue pour fonctionner sans interruption jour et nuit (pour maintenir la dépression ou ventilation des zones confinées)

Nota : prévoir groupe électrogène de secours à la charge du présent lot

1.1.6 Installations d'un sas d'accès et de décontamination

Mise en place d'une caravane (SAS) de décontamination équipée de 3 compartiments et 2 douches, de type répondant à la réglementation en vigueur, devant assurer :
- l'accès du personnel
- la décontamination des intervenants
- la décontamination des équipements
- le vestiaire du personnel

Ce sas sera équipé :
- d'armoire vestiaires pour le personnel
- d'une douche avec production d'eau chaude continue
- d'un extracteur d'air à filtration absolue
- d'une pompe à eau d'un débit minimal de 30 l/minute
- d'un conteneur isolé pour les vêtements usagés
- d'un système de nettoyage par aspiration pour les combinaisons et autres.

Sas maintenu en dépression.

Le sas sera équipé :
- d'un système de contrôle de fermeture des portes

Le sas comportera des ouvertures adaptées munies de filtres anti-retour, pour l'amenée d'air extérieur.
Nombre de compartiments du sas :
Dans le cas normal, le sas répondra aux dispositions de l'art. 4 du Décret du 14 Mai 1996, et comportera 3 compartiments et 2 douches (1 pour la décontamination des opérateurs et 1 pour hygiène corporelle des opérateurs).
Eaux usées rejetées dans le réseau existant avec une filtration à 5 microns

1.1.7 Mesures d'empoussièrement

Etablissement d'un point zéro selon GA X46/033
Mesures d'empoussièrement (METOP) sur opérateurs
Mesures d'empoussièrement (META) environnementales et analyse des eaux de rejet par MES

1.1.8 Confinement des zones de retrait

Neutralisation des réseaux techniques (électricité, ventilation, eau, chauffage…)+vérification du bureau de contrôle

Confinement des zones de retrait par mise en place de protection aux murs et plafonds par polyane
Calfeutrement des joints de portes par rubans adhésifs et film de polyéthylène en 1 peau (amiante non friable) ou à 2 peau (amiante friable) et ensuite test de fumée pour vérifier le caractère hermétique et impénétrable des pièces.
Les fissures et percements communiquant avec l'extérieur ou avec les locaux mitoyens sont obstrués par de la mousse expansive ou autre enduit (plâtre) ou contreplaqué.
Les murs maçonnés, les sols et les matériels fixes restant en place, sont protégés par des films polyanes, reliés entre eux à l'aide de bandes adhésives et sont placés de façon à obtenir une zone de travail hermétique afin de retenir les poussières générées par les travaux.
Les films de polyéthylène sont fixés par agrafe, et/ou colle et/ou bandes adhésives.
Vaporisation d'eau en ambiance pour limiter la dispersion de fibres dans l'air ambiant

Déconfinement après résultats des analyses et libération de la zone traitée

1.2 TRAVAUX DE DEPOSE

1.2.1 Faïence+colle

Mode opératoire de dépose de faïence, compris colle non dissociés:
- pulvériser de l'eau sur la faïence avant retrait
- dépose de faïence en la décollant du support
- grattage de la colle ou dissolution de la colle par produit chimique, selon procédé de l'entreprise.
- aspiration simultanée pour capter les poussières au plus près de leur source d'émission

Protection individuelle : combinaisons jetables, masques à ventilation assistée, gants.
Aspiration simultanée à l'aide d'un aspirateur à filtration absolu - proscrire le balayage
Conditionnement en double sac amiante fermé par un col de cygne avant mise en big-bag
Big-bags stockés dans containers maritimes
Evacuation (selon normes dans décharges agréées).
Travaux effectués avec soins pour éviter toutes dégradations aux ouvrages contigus conservés, prévoir toutes sujétions de démolition et de protection des ouvrages conservés

Nota : l'ancienne faïence avec colle amiantée ayant été recouverte (encaspulée) par une faïence récente, celle-ci n'a donc pas pu être détectée par le diagnostic Amiante.
Nous considérons que l'ensemble des 6 blocs sanitaires comporte de la faïence avec colle amiantée

LOCALISATION

Faïence (double épaisseur) de l'ensemble du bloc sanitaires A au niveau RdJ suivant DAAT
Faïence (double épaisseur) de l'ensemble du bloc sanitaires A au niveau RdC suivant DAAT
Faïence (double épaisseur) de l'ensemble du bloc sanitaires A au niveau R+1 suivant DAAT
Faïence (double épaisseur) de l'ensemble du bloc sanitaires A au niveau R+2 suivant DAAT
Faïence (double épaisseur) de l'ensemble du bloc sanitaires A au niveau R+3 suivant DAAT
Faïence (double épaisseur) de l'ensemble du bloc sanitaires A au niveau R+4 suivant DAAT

1.2.2 Conduits fibro-amiante

Mode opératoire de dépose de conduits en fibro-amiante:
- humidification des conduits avant retrait
- les conduits amiantés seront enlevés en retirant les fixations (séparation lors de l'évacuation des déchets)

Protection individuelle : combinaisons jetables, masques à ventilation assistée, gants.
Aspiration simultanée à l'aide d'un aspirateur à filtration absolu - proscrire le balayage
Conditionnement en double sac amiante fermé par un col de cygne avant mise en big-bag
Big-bags stockés dans containers maritimes
Evacuation (selon normes dans décharges agréées).
Travaux effectués avec soins pour éviter toutes dégradations aux ouvrages contigus conservés, prévoir toutes sujétions de démolition et de protection des ouvrages conservés

LOCALISATION

Conduites EU/EV dans le bloc sanitaires A au niveau RdJ suivant DAAT
Conduites EU/EV dans le bloc sanitaires A au niveau RdC suivant DAAT
Conduites EU/EV dans le bloc sanitaires A au niveau R+1 suivant DAAT
Conduites EU/EV dans le bloc sanitaires A au niveau R+2 suivant DAAT
Conduites EU/EV dans le bloc sanitaires A au niveau R+3 suivant DAAT
Conduites EU/EV dans le bloc sanitaires A au niveau R+4 suivant DAAT